



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 mars 2026.

N° 02 / 2026

Approuvant le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe de l'électricité de l'exercice 2025

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 11 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

Lieu de la séance : Fare artisanat (actuelle mairie)

Membres présents : 10 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 2 membres

Membre(s) absent(s) : 5 membres

Secrétaire de séance : M. TAKAMOANA François

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		
Mme TANGI épouse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	X		
Mme TETUA épouse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire		X	
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU	X		
Mme MAIRIHAIU épouse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		X	M. TAKAMOANA Maniaro
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal		X	
Mme TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette	Conseillère municipale		X	Mme TANGI épouse HOLMAN Mirabelle
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal	X		
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		X	
Mme TETARONIA épouse HIOE Nadine	Conseillère municipale		X	
M. TUTAMARU Edgar	Conseiller municipal		X	



Le Maire expose :

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française et notamment les dispositions des articles L.5211-5, L.5214-1 et L.2122-7 ;
- VU** le projet de compte administratif et le compte de gestion, du budget annexe de l'électricité de l'exercice 2025 visé par le trésorier payeur ;
- VU** l'exposé des crédits consommés ;

Après débats le conseil municipal :

ARTICLE 1 – ADOPTE le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe de l'électricité de l'exercice 2025 de la commune de HAO sont arrêtés en recette et en dépenses, en section d'exploitation et d'investissement, comme suit :

Libellés	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	60 314 367	29 498 929	12 139 200
Dépenses d'exploitation	38 436 141	22 477 419	-
Dépenses d'investissement	21 878 226	7 021 510	12 139 200
RECETTES	60 314 367	29 955 147	-
Recettes d'exploitation	38 436 141	22 495 489	-
Recettes d'investissement	21 878 226	7 459 658	-
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE	-	-	12 139 200
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	-	456 218	-

ARTICLE 2 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

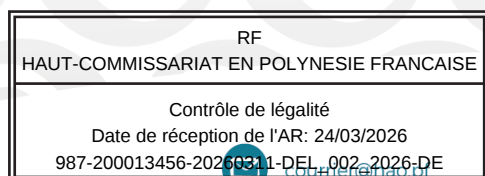
ARTICLE 3 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **09 (dont 2 procurations)**

Contre :

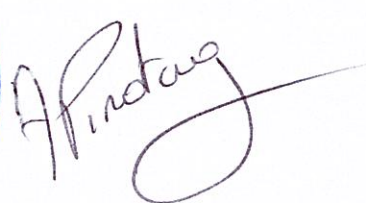
Le Maire ne participe pas au vote.





Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuiata Maire	TAKAMOANA Maniara Premier adjoint  	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU 
MAIRIAU épouse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal 	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal

Délibération approuvant le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe de l'électricité de l'exercice 2025.

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/03/2026
987-200013-54-2026-0311-DE-002-006-DE

40 50 92 82



BP 3884 - 98713 Papeete